

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 893

présenté par

M. Saintoul, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, Mme Legrain,
Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu,
M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot,
M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome,
M. Ruffin, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya,
M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 32, insérer l'alinéa suivant :

« Les armées ont des difficultés de recrutement et de fidélisation dans de nombreuses filières, comme celles du cyber. L'augmentation de la rémunération, l'amélioration des conditions de travail et de vie permettront en partie d'y répondre. L'instauration d'une conscription citoyenne permettrait également de disposer d'importants moyens humains dans les secteurs en tension. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES propose la mise en place de mesures efficaces pour fidéliser les militaires et les personnes travaillant pour la défense de la France.